

Rue des Carmes : deux documents importants

Publication : jeudi 25 novembre 2010 11:39

Je signale tout particulièrement le rapport du commissaire enquêteur sur la demande de déclaration publique de la ZAC Carmes Madeleine à Orléans, qui formule deux réserves qui sont conformes aux positions qu'avec beaucoup de citoyens et d'associations je défends depuis des mois. 1) Il est nécessaire que cette rue soit piétonne, ce qui permettra au tram d'y circuler en site propre (ce qui est une condition indispensable à la réussite de la seconde ligne de tram). 2) Il est en conséquence totalement inutile de démolir rue des Carmes des immeubles qui, de surcroît, présentent un intérêt historique et patrimonial.

La lecture de l'excellent article publié dans *La Tribune de l'Art* (lien ci-dessous) apporte, s'il en était besoin, des arguments complémentaires – et forts ! – en ce sens.

Jean-Pierre Sueur

>> Le [rapport du Commissaire enquêteur](#) publié sur le site de la Préfecture du Loiret

>> L'article paru dans [La Tribune de l'Art](#) le 22 novembre 2010.

.